



CHARTRE DU COUREUR

A Lire et à accepter sans condition lors de l'inscription en ligne pour la validation du dossier d'inscription.

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales en tant que coureur du TRAIL DES PINS, je m'engage à :

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces clos, semi-clos ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port du masque et distanciation physique, lavage des mains)
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisateur afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.
 - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants.
 - Ne pas cracher sur le sol
 - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle.
 - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - Respecter et laisser les lieux propres
 - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide.
3. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
4. Comprendre qu'en prenant part au TRAIL DES PINS, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
5. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible.
6. Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
7. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent médical de l'organisation ou l'organisation via secretariat.traildespins@gmail.com cas de déclaration de la maladie après la course.